



DISTRICT DE FOOTBALL
DORDOGNE - PÉRIGORD
UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



PROCÈS VERBAL
COMMISSION SPORTIVE JEUNES
LUNDI 31 MARS 2025 - PV N°22

PRESENTS : Jean Marc LALET (Président de la Commission Sportive Jeunes) - Jonathan VERMAST - Thomas BIASSOTTO

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 29.03.2025

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match N°53213056 Coupe District U17 COTEAUX PECHARMANT / ENT. RIBERAC ST AULAYE